



Pose de claustras en bois en maison locative

Par **lilubulle**, le **20/03/2009** à **11:55**

Bonjour,

J'ai emménagé il y a 4 mois dans une maison locative neuve. Ayant constaté un vis à vis gênant, je me suis rapprochée de mes voisins et nous avons envoyés un courrier afin de demander à poser des claustras en bois, les arbustes prévus à cet effet étant petit. La réponse fut sans appel, le plan d'urbanisme interdit la modification des clotures. Beaucoup de maisons alentours en sont pourvues; Je souhaiterai savoir si l'on décide de les poser non pas sur la cloture mais à une courte distance, celà change-t-il la donne?

Merci